

## **APPROCHE SOCIOLOGIQUE DES POLITIQUES D'ÉVALUATION BASÉES SUR LE CECRL**

**DERVELOIS Michaël**

**Université de Dokkyo - Université de Paris IX Dauphine - IRISSO  
michaeldavelois@yahoo.fr**

La nouvelle donne régissant le protocole d'évaluation sur les candidats au DELF et au DALF installe une répartition du pouvoir évaluateur des plus singulières. L'examineur, comme le candidat, a une marge de manœuvre réduite dans un contexte de technicisation à outrance de l'examen et, surtout, de remise en question de l'identité de l'apprenant derrière le candidat. Ignorions-nous peut-être jusque-là qu'il allait de soi que l'examen des institutions européennes pût s'adresser un tant soit peu à l'immigré lorsque nous ouvrons les portes des salles d'examen pour y découvrir les profils de chacun. Et pour cause, l'ensemble des épreuves projette le candidat dans des jeux de rôles ou des prises de positions propres à faire un citoyen apte et mature à l'usage de ses droits démocratiques<sup>1</sup>.

La méthode actionnelle qui met à l'honneur le pouvoir d'agir par les paroles (les actes de parole) est un outil des sociologues dont le courant de pensée ne peut que rendre le lien de paternité évident puisqu'il porte l'homonymie de sociologie actionnelle. C'est bien derrière ce cadre de la pensée institutionnelle que les instances éducatives se réfèrent. L'apprenant candidat obtient d'ailleurs une moyenne positive lorsqu'il apporte l'expression aboutie d'une démarche dynamique et efficace de l'action stratégique propre à cette sociologie<sup>2</sup>. Le soutien de la sociologie de l'action à la formation linguistique est

---

<sup>1</sup> La capacité à manifester son opposition pour garantir des avantages individuels tend à prouver la maturité du candidat à baigner dans l'univers francophone pour s'y épanouir par l'interaction comme sacrosainte source de consolidation de son autonomie. L'apprenant n'est peut-être pas systématiquement un immigré, mais les supports d'évaluation qu'il rencontre rendent implicites l'implication citoyenne ; la formation linguistique induit l'intégration à une identité citoyenne très pugnace.

<sup>2</sup> Que l'apprenant parvienne à passer outre certaines contraintes de départ propres au contexte imposé ou qu'il puisse convaincre par son argumentaire un interlocuteur moins éclairé, il exprime davantage une identité de migrant par la manifestation de ses convictions prouvant sa maturité d'acteur citoyen que par sa pure verbe linguistique.

celui de mener l'apprenant à s'insérer dans la société suivant la démarche attendue de l'affirmation de soi par les expériences autonomes. Nous soulevons ici une dimension capitale de l'identité de l'apprenant alors qu'elle crève les yeux dans la plupart des épreuves de DELF et de DALF sans avoir été pour autant jusque-là abordée.

Portée par ce courant de pensée, l'évaluation du DELF et du DALF donne lieu à une performance de la manifestation de l'identité du candidat. Partant du paradigme d'Isabelle Queval<sup>3</sup>, l'effort à produire pour prouver l'accomplissement de soi installe le candidat dans un logiciel de pensée où chercher à s'accomplir efface l'intention de se dépasser, puisque se dépasser suggère une perfectibilité qui laisse le candidat insatisfait de lui, même après la réussite. Voyons comment cet accomplissement porte ses effets sur l'identité du candidat et amène le candidat à une démarche autonome vis-à-vis de la langue à acquérir.

### **1. Les effets de l'évaluation du DELF et du DALF sur l'acteur apprenant**

Marie Duru-Bellat<sup>4</sup> fait une découverte forte : la constitution précoce de filières différenciées a de lourdes conséquences sur les inégalités sociales de performance ; elle les aggrave. Or, l'appel à une identité propre passe par l'examen différencié des compétences en langue entre des diplômes de DELF et de DALF qui se veulent des filières de répartition pour de futurs citoyens européens. Les examens du DELF et du DALF débouchent automatiquement sur une forme de déstabilisation du candidat qui est liée au caractère révolu de son identité dans la validation de l'épreuve. Au terme de chacun de ces différents examens, l'aboutissement de soi rend invalide la nécessité d'obtenir un diplôme de DELF ou de DALF supplémentaire et l'aboutissement de soi que consacre la réussite à l'examen fait que chaque DELF ou DALF ne peut être apprécié comme un niveau progressif de l'un à l'autre. Il s'agit de voies parallèles qui débouchent sur des marchés du travail cloisonnés et n'admettant aucunement que le candidat qui prétend porter une maturité citoyenne quelconque soit à même de cumuler deux DELF ou DALF différents. L'examen ayant consacré l'identité professionnelle à ce dernier, il n'est plus possible de justifier le cumul d'une identité annexe par un second diplôme de ce type. En ce sens, le candidat tombe sur une restriction forte de sa marge de liberté en tant qu'acteur capable de monter des stratégies de conviction de son employabilité sur un large éventail de choix professionnels.

---

<sup>3</sup> I. Queval, *S'accomplir ou se dépasser, essai sur le sport contemporain*, Gallimard. L'auteure nous offre une réflexion philosophique sur l'évaluation que nous appliquons à la logique d'examen du DELF et du DALF.

<sup>4</sup> M. Duru-Bellat, in *L'état des inégalités en France - données et analyses 2009*, Observatoire des inégalités, pages 237-239.

## **Rencontres Pédagogiques du Kansai 2014**

---

Dao Mercier<sup>5</sup> nous fait prendre conscience que les ouvrages de préparation au DELF et au DALF portent ombrage à la stimulation nécessaire de l'acteur social candidat. Les récents ouvrages se spécialisent suivant les publics d'apprenants et brisent ainsi l'éveil à l'adaptation du candidat pour tout environnement linguistique possible<sup>6</sup>. L'impression trompeuse de maîtrise des situations possibles aboutit alors à une lourde méprise qui conduit à une perte de la pluralité linguistique partagée et des représentations. Le risque de destruction du lien social pour le migrant diplômé est alors conséquent. Cet auteur constate également l'enlisement des formateurs à vérifier l'état d'acquisition de chaque descripteur de niveau pour chaque apprenant et à trouver la préparation adéquate pour équilibrer les écarts de niveau dans une classe. La difficulté à vérifier les acquis se renforce par le fait que le candidat en formation doit valider un ensemble de descripteurs que D. Mercier traduit comme des « tâches authentiques de la vie réelle ». La préparation des formateurs pour la maîtrise de pareils descripteurs ne suit plus la même logique que celle d'une progression des connaissances linguistiques, grammaticale ou lexicale. Le candidat est désormais éprouvé dans son aptitude à faire face à des situations interpersonnelles listées.

On n'attend plus de lui d'entrer dans une certaine norme de connaissance de la langue, mais de manifester certaines expressions revendicatrices propres à son rôle citoyen. Dès lors, la notion de « tâches authentiques de la vie réelle » ne permet plus de partager les mêmes connaissances linguistiques ou un sens commun de la langue, mais de partager les mêmes pratiques publiques ou les mêmes usages consensuels de la citoyenneté. Les descripteurs renvoient à des pratiques de la citoyenneté européenne dans l'espace public et l'examen de DELF et de DALF permet ou non d'obtenir la citoyenneté. Les descripteurs deviennent alors des fixateurs des qualités personnelles du « vivre ensemble ». L'examineur octroie ou non le pouvoir d'interagir et le « ne pas savoir » est remplacé par « ne pas pouvoir appliquer la procédure ». Or, les descripteurs sont instables et les instances supranationales les réactualisent souvent dans une course éperdue derrière la réalité des relations sociales. L'identité du candidat répond donc à la validation d'un ensemble de tâches dans des circonstances réelles et répertoriées pour le type de diplôme visé mais assurément mouvantes et invalidant de fait la prétendue constance identitaire que l'on exige du candidat. L'effort de formatage techniciste de l'identité du diplômé est une quête malheureusement vaine et l'identité de ce dernier un mythe institutionnel.

### **2. Recherche d'une évaluation basée sur la démarche autonome vis-à-vis de la langue**

---

<sup>5</sup> D. Mercier, *Évaluer le public faiblement qualifié avec le CECRL*, in *Les langues modernes*, APLV, janvier 2012, 106ème année, pages 65-70.

<sup>6</sup> Les situations imprévues qui étaient déjà bien réduites par la limitation des listes de situations authentiques répertoriées sont encore amoindries et le candidat pense avoir fait vite le tour de l'ensemble des cas de figure possibles dans le contexte réel de sociabilité.

## **Rencontres Pédagogiques du Kansai 2014**

---

Les théories socioconstructivistes induisent la nouvelle identité du candidat dans l'autonomie<sup>7</sup>. M. Bento<sup>8</sup> nous présente ces théories par leur aspect à encourager l'auto-évaluation du candidat, voire la co-évaluation par la recherche en cognition sur l'apprenant-acteur et la recherche sur l'analyse de l'interaction avec les enseignants. La construction concertée de la pédagogie progressive induit alors une autonomie particulière dans laquelle l'apprenant reste tout de même un candidat évalué sur sa motivation. La co-évaluation cache en fait une sorte de contrôle continu au cours duquel est attendue la preuve de sa motivation par la capacité à « la prise de conscience d'être en mesure de mobiliser un certain nombre de ressources ».

Marie-Christine Bureau et Emmanuel Marchal<sup>9</sup> nous apportent une clef supplémentaire sur la question de l'autonomie dans l'identité du candidat de DELF et de DALF. Leur lecture nous fait bien saisir le rôle essentiel des descripteurs dans l'évaluation même du candidat, non plus à un simple examen de langue, mais à l'entretien d'embauche. Tout ce passe comme si, pendant l'évaluation, on attend du candidat le même type de performance que lors des entretiens pour un poste de travail. Cela se recoupe avec l'identité de l'apprenant d'une langue visée avec celle de l'immigré dans le pays de cette langue. L'évaluation désigne le candidat apprenant comme un immigré qui perdrait son pouvoir d'action sur le marché du travail du fait même que l'entretien d'embauche se soit déjà réalisé a posteriori de sa propre immigration. Le basculement de l'examen de langue en entretien de motivation fait perdre au candidat son initiative de démarche d'emploi et le contraint à prouver des notions de compétences identitaires de surcroît. Toutefois, les entreprises se dispensent de perdre du temps à faire passer l'entretien d'embauche. Il s'agit bien pour le candidat de montrer sa capacité à décomposer et à recomposer son profil et à ajuster son attitude au découpage du marché du travail. Ces auteurs expliquent la centration des nouveaux dispositifs d'évaluation sur la notion d'employabilité à construire soi-même – autre trait de l'autonomie – son métier et introduire ainsi le changement. Avant même l'accès au marché du travail, la sélection s'est opérée afin de déterminer si le candidat peut

---

<sup>7</sup> La déclaration éditoriale de F. Monnanteuil dans la revue « Les langues modernes » de janvier 2012 rappelle en pages 90 et 91 aux didacticiens du français que l'évaluation devient clémente pour le candidat qui sait exprimer deux qualités extralinguistiques : la conscience de la citoyenneté par la construction d'une capacité à apprendre les langues – démarche d'autonomie d'apprentissage – et le respect de l'altérité. L'identité du candidat émerge du projet de création du citoyen européen, autodidacte par ses démarches stratégiques qui font partie de l'accès à l'autonomie et sensible à la question de l'altérité par son positionnement sur son rapport au monde et sa tolérance à accepter l'étranger et sa culture. Ces qualités attendues du candidat se cristallisent lors de l'examen par la capacité à pénétrer le mode stratégique d'autrui et à pouvoir lui faire face dans le cadre d'un échange conflictuel microsocial.

<sup>8</sup> M. Bento, *L'évaluation des langues dans une perspective actionnelle*, in *Les langues modernes*, APLV, janvier 2012, 106ème année, pages 12-17.

<sup>9</sup> M-C Bureau, E. Marchal (éds), *Au risque de l'évaluation – salariés et candidats à l'emploi soumis aux aléas du jugement*, Septentrion, Presses Universitaires, Col. Sciences sociales, 2005, pages 216-219.

## **Rencontres Pédagogiques du Kansäi 2014**

---

rejoindre une certaine réserve de main-d'œuvre dans le pays visé. Cette suppression de l'accès au marché du travail apparaît comme un coup dur au dynamisme de l'acteur social. Mais ce dernier a un terrain de repli pour faire valoir son autonomie d'action : il est capable d'élaborer sa profession à partir de la professionnalisation d'activités s'il parvient à créer un réseau d'orientation par des missions locales qui élaborent l'Offre et la Demande et à créer les épreuves de sélection qui formalisent de nouvelles qualifications à un métier<sup>10</sup>.

### **Conclusion**

L'évaluation portée par les références nouvelles de validation des compétences linguistiques a transformé en profondeur le candidat. De prétendant à l'usage de la langue, il devient prétendant à l'acquisition d'une position sociale selon son mérite à se la créer. Il est évalué sur sa capacité à ajuster son attitude pour un bénéfice immédiat en interaction, sur son autonomie à se créer ses opportunités, sur sa motivation par la compréhension de ses propres potentialités à l'usage de stratégies d'action ; bref, il est évalué sur sa capacité à élaborer sa propre identité citoyenne. L'évaluation devient donc un pari sur l'avenir car, en ces termes, elle traduit un constat sur une carrière qui n'a pas encore débuté. L'apprenant est dans la recherche contradictoire de la preuve de sa participation citoyenne alors même qu'il n'a pas encore accès au cadre de socialisation de la langue visée. Cette inversion des stades de la trajectoire de l'immigré nécessitant de faire des promesses à l'évaluateur reste d'une difficulté particulière pour le nouveau candidat, en phase avec un défi sur le pays de la langue visée et lui-même.

### **Ouvrages et revues consultés**

- M. Duru-Bellat, in *L'état des inégalités en France - Données et analyses 2009*, Observatoire des inégalités, 2009.
- M-C Bureau, E. Marchal, *Au risque de l'évaluation – Salariés et candidats à l'emploi soumis aux aléas du jugement*, Presses Universitaires, Coll. Regard sociologique, 2005.
- M. Bento, L'évaluation des langues dans une perspective actionnelle, in *Les langues modernes*, APLV, 106, janvier 2012.
- D. Mercier, Évaluer le public faiblement qualifié avec le CECRL, in *Les langues modernes*, APLV, 106, janvier 2012.
- F. Monnanteuil, In memoriam Gérard Hardin, in *Les langues modernes*, APLV, 106, janvier 2012.

---

<sup>10</sup> Les chercheurs sous la direction de M-C Bureau et de E. Marchal ont découvert une nouvelle logique de création de professions en pages 149-150 par l'action conjuguée du tissu associatif local et du simple pouvoir d'évaluation.